

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 28 avril 2000-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Michel CADOT, Préfet de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Jean-François RENARD, conseiller général de la Meuse,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons
- M. Jean-Marie MALINGREAU, Dainville-Bertheleville,
- M. Gérard HERISSON, ADECO, représentant M. MARIE, CEDRA 52,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Bernard FAUCHER, ANDRA
- M. Benoît JAQUET, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, représentant la CCI de Haute-Marne,
- M. J-P LHERITIER, représentant la Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Joël CAS, AEM,
- M. Jean FRANVILLE, CDR 55,
- M. Michel MARIE, CEDRA,
- Le représentant de la DRIRE.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 27 mars.

M. HERISSON indique que M. FRANVILLE souhaite que soit précisée sa remarque concernant l'absence d'obligation à la charge de l'ANDRA d'un suivi radiologique de la manière suivante : « Il n'est pas prévu de suivi radiologique des eaux parce que cette prescription, qui figurait [dans (le projet d') arrêté] au titre de la loi sur l'eau soumis au Conseil Départemental d'Hygiène, a été supprimée de l'arrêté définitif à la demande de l'ANDRA ».

M. CADOT précise que le fait que l'arrêté ne retienne pas en définitive le suivi radiologique tient à une décision préfectorale, et en aucun cas à une demande de l'ANDRA. Le CDH, lors de sa réunion du 12 janvier 1998, avait effectivement retenu d'une part un périmètre de contrôle des eaux élargi par rapport au périmètre de protection, d'autre part un suivi radiologique. Suite à une concertation interpréfectorale, avant la prise de l'arrêté pour lequel le CDH avait été saisi à titre consultatif, il a été décidé de conserver pour le contrôle des eaux le seul périmètre de protection (risque d'interférences en cas de points de contrôle trop éloignés) et de ne pas imposer de suivi radiologique (non nécessaire pour cette installation).

Dans ces conditions, et compte-tenu des échanges entre les membres du bureau, il est proposé de faire procéder, hors du cadre réglementaire mais dans le souci d'information continue des populations, à un suivi radiologique périodique (entre 18 mois et 2 ans, à préciser) sur la zone retenue pour l'état de référence. L'ANDRA sera officiellement informée de cette demande, ainsi que les autorités ministérielles et les autres membres du CLIS.

Concernant le contrôle des eaux, le bureau s'abstient de statuer, dans l'attente du résultat du contentieux en cours devant le Tribunal Administratif de Nancy, portant sur la contestation de l'arrêté précité.

2) Adoption du programme d'activités et du budget correspondant.

Le programme et le budget remis en cours de séance sont adoptés par le bureau. La prochaine réunion du CLIS est fixée au lundi 19 juin, à 17h30. A cette occasion, le CLIS sera appelé à se prononcer sur ce programme et ce budget (transmis aux membres avec la convocation). Puis l'ANDRA présentera le Plan de Suivi de l'Environnement et les résultats des mesures effectuées dans ce cadre. Un responsable de l'IPSN interviendra sur ce thème, et fera un point sur les activités actuelles de l'IPSN à Tournemire (Laboratoire d'Etudes Méthodologiques et Expérimentales) et à venir, dans le laboratoire de Bure.

M. RENARD s'interroge sur la prise en compte, pour l'établissement de l'état de référence sanitaire, de l'impact éventuel des personnes intervenant sur le chantier.

M. CADOT indique que les organismes saisis sur cette question par le CLIS n'ont à ce jour pas répondu, mais que des réponses à ce genre de question pourront être apportées dès que la méthodologie sera connue.

M. FAUCHER propose au bureau plusieurs personnalités ou organismes dont l'avis pourrait être pris : le Professeur GIRARD, ancien Directeur Général de la Santé au Ministère de la Santé, Mme SUGIER (groupe de radiologie du Nord-Cotentin), ou le Club Intermines Environnement. M. ALLEMEERSCH souhaite que le bureau entende un spécialiste sur le sujet. Une proposition sera faire en ce sens pour une réunion ultérieure.

3) Information Générale.

M. CADOT fait un point sur les sujets suivants :

- Constitution du Groupement d'Intérêt Public en Meuse (arrêté interministériel attendu pour la mi-juin).
- Mise en œuvre des équipements anticipés dans le cadre de la procédure « Grands Chantiers ».
- Suivi du chantier (diffusion aux membres du bureau, à partir du mois de mai, du tableau de bord mensuel établi par le Coordonnateur Grands Chantiers, M. THOMAS, qui en fera une présentation lors du prochain bureau).
- Financement temporaire du CLIS (par le Conseil Général, sur une avance versée par l'ANDRA et remboursée sur la dotation Etat versée au GIP).

M. RENARD demande, dans le cadre de l'information sur l'accompagnement économique, l'actualisation d'un document relatif à l'impact économique et fiscal du laboratoire datant de mars 1999. M. THOMAS sera contacté en ce sens. Il souhaite par ailleurs que la Charte pour l'Emploi, qui s'imposera aux entreprises intervenant sur le chantier, prévoit que l'incitation au recrutement local soit inscrite dans les cahiers des charges. Le projet de Charte sera joint au compte-rendu.

M. CADOT informe également le bureau qu'une revue de presse sera faite tous les mois et adressée aux membres. Le CLIS sera en outre destinataire de la revue de presse de l'IPSN et s'abonnera à ENERPRESSE, organisme qui élabore un bulletin quotidien sur l'énergie.

4) Projets de publication par voie de presse et sur site internet.

Les projets proposés n'appellent pas d'observation. La page diffusée par voie de presse paraîtra dans les éditions de l'Est Républicain et du Journal de la Haute-Marne du dimanche 14 mai et dans le gratuit de l'Est Républicain du mercredi 17 mai. La page internet sera intégrée sur le site de la Préfecture.

1) Proposition de M. FRANVILLE.

M. FRANVILLE a proposé que le CLIS constitue un groupe de suivi concernant l'utilisation des sources radioactives (et aspects connexes, épidémiologique par exemple).

M. CADOT estime que la constitution d'un tel groupe est prématurée (l'utilisation de sources radioactives n'interviendra pas avant au plus tôt 2002). En attendant, il est décidé de s'adresser à la DSIN afin d'obtenir toute information concernant la définition des sources radioactives (M. FAUCHER indique cependant que ces informations ne sont pas disponibles, les entreprises les utilisant n'étant pas encore connues).

2) Questions diverses.

- M. WOJCIK tient à souligner le caractère dommageable de la parution dans la presse, au lendemain de la réunion du bureau du 27 mars, d'un article sur le Plan de Suivi de l'Environnement, à l'initiative de l'ANDRA. La réponse de l'ANDRA aux observations de la Préfecture sur ce sujet est transmise aux membres du bureau.

- M. FAUCHER rappelle la demande de M. MOUROT, représentant de Nature Haute-Marne au sein du CLIS, relative à la consultation des documents concernant la campagne géologique réalisée fin 1999. Le bureau confirme que M. MOUROT n'est pas mandaté par le CLIS, et que l'usage qu'il fera de ces informations n'engage pas le CLIS.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 29 mai à 17h00, salle Maginot. M. LE BARS, Président du Conseil d'Administration de l'ANDRA présentera le programme de communication de l'ANDRA pour les années à venir. M. THOMAS, Coordonnateur Grands Chantiers, présentera le tableau de bord mensuel et fera un point sur l'avancement du chantier.